

Circulation des convois exceptionnels en
interne

Rappels des risques :



Ecrasement



Heurt

Mesures de prévention

- Les convois de largeur supérieure à 6 m doivent être accompagnés.
- Les convois de grande largeur en particulier ceux compris entre 6m et 9m doivent circuler prioritairement dans les horaires suivants :
 - de 5h45-7h00
 - de 8h45-11h
 - de 14h-15h45
 - de 17h30-4h30
- Les convois de largeur supérieure à 9m doivent circuler, dans la mesure du possible, le week-end.
- Les convois exceptionnels sont prioritaires
- La signalisation démontée pour le passage du convoi doit obligatoirement être remise après l'activité par le service qui l'a enlevée dans les 30 minutes suivant le passage.
- Toute pièce de grande largeur doit être signalée.

Obligatoire EE

Rédacteur : Conseiller prévention SSTE	Vérificateur : RDD soutien prod Visa ACQUIS	Approbateur : Directeur SSTE	Date : 05/11/2020 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE
--	--	--	---